

dien qu'il doit payer plus cher les produits que lui donne l'agriculture au Canada. C'est une idée que nous devons essayer de « vendre » à nos concitoyens. Il se fait trop de propagande contre l'agriculture.

On dit toujours que le produit agricole coûte trop cher. Je crois que le gros travail que nous avons à faire ensemble est de convaincre le consommateur canadien qu'enfin il ne paie pas trop cher les produits alimentaires, comparativement à ce qu'il paie pour tous les autres produits de consommation qu'il achète. C'est le principal point auquel nous devons nous attaquer.

On a mentionné avec raison la diminution du nombre des fermes. Monsieur le président, voilà une situation qui a débuté il y a de nombreuses années; elle n'est donc pas nouvelle. Ce n'est pas non plus un phénomène qui est l'apanage du Canada, car il est mondial. Par conséquent, on ne saurait s'en prendre à la politique gouvernementale. Il s'agit d'une évolution normale qui s'est faite dans la société actuelle et y a un attrait pour le regroupement dans les villes. Il y a un attrait pour l'industrialisation. Il y a un attrait pour un bon nombre de choses que l'on retrouve dans les grands milieux urbains, savoir la facilité de s'instruire, de s'amuser et de vivre en communauté.

Pour toutes ces raisons, malheureusement, les jeunes sont attirés vers les milieux urbains, et il est très difficile d'assurer une relève dans l'agriculture. Nous ne réussirons à l'assurer que si nous procurons un meilleur revenu au producteur agricole. Je suis assuré que le jeune va s'engager dans l'agriculture s'il sait qu'il pourra y vivre convenablement, et c'est là un des défis que nous devons relever ensemble.

On a mentionné le taux d'intérêt trop élevé. D'aucuns s'imaginent que si l'on fixait le taux d'intérêt à 5 p. 100, cela réglerait le problème. Non, monsieur le président. Et le plus bel exemple que je puis citer, c'est le taux d'intérêt payé par les cultivateurs du Québec, qui empruntent de l'Office du crédit agricole québécois à 2½ p. 100. Et pourtant, on a cité, la semaine dernière, un chiffre à l'effet que 25,000 cultivateurs du Québec, soit près de la moitié d'entre eux, touchaient une allocation quelconque d'assistance sociale. Alors, ce n'est certainement pas le fait qu'ils paient un intérêt trop élevé sur leurs emprunts, puisqu'ils ne paient que 2½ p. 100 d'intérêt, et leur situation est quand même difficile.

Il ne s'agit pas là d'une question de taux d'intérêt. Bien sûr, cela peut représenter une somme de \$500 ou \$600 par année. Mais ce n'est pas uniquement la cause du marasme, et ce n'est pas en réduisant ou en fixant le taux d'intérêt que nous réglerons le problème pour autant.

Les jeunes ne peuvent démarrer en agriculture. Il est certain qu'il est difficile pour un jeune de démarrer en agriculture, mais il serait facile pour les jeunes de démarrer, si l'on avait conservé le concept d'il y a 30, 40 ou 50 ans, alors que le père léguait à son fils le bien qu'il avait développé, qu'il avait acquis et qui était, dans une très grande mesure, payé. Ce principe est encore appliqué à l'intérieur même du cadre de la ferme familiale qu'on dit en danger. Ceux qui possèdent la ferme familiale y croyaient, en dépit de ce qu'on peut dire à la Chambre. Au lieu de vendre à son fils la ferme qu'il avait développée et qui était presque entièrement payée, le père la lui transmettait de façon qu'il n'hérite pas d'une dette de \$25,000, \$35,000, \$60,000 ou \$80,000, qu'il trainerait toute sa vie, et pour laquelle il devrait obtenir une mise de fonds personnelle pour se qualifier quant à l'obtention de prêts.

Si l'on transmettait la ferme familiale, comme on veut bien en parler, il n'y aurait pas de problème pour le jeune

qui veut démarrer en agriculture. Malheureusement, ce n'est pas ce qui se fait aujourd'hui. On comprend donc très bien la raison pour laquelle le jeune a tellement de difficultés à démarrer.

En terminant, monsieur le président, je voudrais tout simplement réfuter quelque peu les deux amendements sur lesquels nous aurons à nous prononcer dans quelques minutes.

L'amendement présenté par le parti conservateur progressiste voudrait qu'on oublie ou qu'on ne réclame pas une partie de l'intérêt sur des prêts accordés à des jeunes qui démarrent en agriculture. A mon avis, cette intention est excellente, et l'on aurait mauvaise grâce à dire qu'elle ne l'est pas. Mais lorsqu'on lit la proposition, on se rend bien compte que si l'on vote en faveur de cet amendement, on met un point final au projet de loi maintenant à l'étude et, à ce moment-là, on doit recommencer à zéro. Cela veut dire qu'on étouffe le bill présentement à l'étude.

A mon sens, on ne peut pas appuyer cet amendement, à cause de l'effet négatif qu'il aurait immédiatement, même si l'objectif poursuivi n'est pas nécessairement mauvais. L'amendement est bon, même si je doute que ce serait réellement la réponse idéale et qu'il entraînerait une plus grande participation des jeunes à l'agriculture.

En ce qui a trait au sous-amendement proposé par nos amis du Nouveau parti démocratique, évidemment, ils font une nuance quant à la qualification qui pourrait être à la base de la sélection des jeunes cultivateurs qui pourraient bénéficier de l'abattement de l'intérêt sur les prêts. Ils voudraient qu'on élimine de la proposition du parti conservateur progressiste ce qui a trait à la sélectivité. Il est certain que si l'on doit commencer par établir la sélectivité à l'intérieur d'une certaine sélectivité, les choses deviennent beaucoup plus compliquées, et je reconnais avec eux que les personnes qui seraient amenées à juger des qualités et des compétences des jeunes agriculteurs auraient une tâche difficile à accomplir et sujette à des jugements qui pourraient être, jusqu'à un certain point, arbitraires. Sur ce plan, je suis d'accord avec eux, et si le gouvernement, subséquemment, présentait une mesure visant à inciter davantage les jeunes à s'engager ou à demeurer dans l'agriculture, les critères de sélection devraient être étudiés avec beaucoup d'attention, de façon qu'il ne s'y insère pas trop d'éléments arbitraires.

Ceci dit, monsieur le président, j'invite la Chambre à rejeter ces deux amendements de façon que le bill puisse être déferé immédiatement au comité de l'agriculture, où il sera étudié. J'espère qu'il sera considéré rapidement, afin qu'il revienne à la Chambre pour y être adopté, afin que l'agriculture canadienne puisse en bénéficier immédiatement.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Le vote porte sur le sous-amendement. Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A mon avis, les non l'emportent.